



## **Protéger les enfants des écrans, de tous les écrans**

En clôture de la semaine de sensibilisation aux dangers des écrans portée par la Ministre des familles et dont l'UNAF est partenaire à travers le dispositif PédaGoJeux, il est nécessaire de replacer le rôle de chacun dans cette mission de protection : parents, pouvoirs publics et professionnels...

Une mobilisation pour protéger les enfants face aux écrans

L'UNAF et l'UDAF de l'Aisne se réjouissent que la question de la protection des enfants face aux écrans soit ainsi abordée de façon globale à travers toutes les pratiques (tv, jeux, ordinateurs, smartphone...). Pour l'UNAF et l'UDAF de l'Aisne il est tout à fait pertinent de sensibiliser les parents dès le plus jeune âge de leur enfant. Cette démarche globale, préventive et positive, s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la philosophie et les actions de l'UNAF et de l'UDAF de l'Aisne. Cette campagne de sensibilisation a le mérite à la fois de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et aussi de mobiliser les différents acteurs en responsabilité : Gouvernement, CNIL, CSA. Pour aller plus loin, c'est plus largement la société civile et tous les professionnels qui devraient collectivement se mobiliser pour protéger les enfants face aux écrans : associations, fournisseurs d'accès, producteurs audiovisuels, éditeurs de services...

### **Le cinéma aussi doit être concerné**

Devant les films aussi les enfants doivent être protégés ! Or le récent décret modifiant les critères de classification des films fragilise cette protection.

En effet, jusqu'alors la présence de scènes de sexe non simulées ou de très grande violence automatisait une classification en moins de 18 ans. Désormais, ces critères factuels ont été remplacés par des considérations plus sujettes à interprétation. Ce flou risque encore davantage d'éloigner les débats de l'objectif de protection des enfants vers d'autres intérêts, essentiellement financiers : impact de la classification sur la distribution en salle, sur la diffusion télé, sur la publicité. L'UNAF et l'UDAF de l'Aisne regrettent vivement que ces considérations aient pris le pas sur la protection des enfants et réaffirme que la protection des mineurs doit être le seul objectif de la commission de classification des films. Dans les débats, la qualité artistique ou esthétique d'un film ne peut justifier un moindre degré de protection des enfants. Elles attendent du prochain président de la Commission et de l'ensemble de ses membres, dont les représentants des ministères, qu'ils s'engagent à garantir cette protection des enfants et des jeunes.

Les écrans ont envahi la sphère familiale en exposant les enfants à de nouveaux dangers... pour mieux aider les parents à les protéger, c'est l'ensemble des acteurs publics, privés et agents économiques qui doivent prendre leurs responsabilités.